



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-99

Ottawa, le 27 mars 2006

**Rogers Broadcasting Limited**  
Calgary (Alberta)

*Demande 2005-1006-7*

*Audience publique dans la région de la Capitale nationale  
16 janvier 2006*

### Réseau radiophonique à Calgary

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Rogers Broadcasting Limited en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique de langue anglaise à Calgary. Le réseau diffusera, en provenance de CFAC Calgary, les parties de hockey des Flames de Calgary.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. La licence expirera le 31 août 2008 et sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*